



1/ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Je suis une commune ou un EPCI
qui a un projet de rénovation énergétique

**J'ai réalisé un
audit énergétique**

Je souhaite
réaliser des
travaux générant
des économies d'énergie

ET

**Je peux
bénéficier d'aides
de l'État**

(DETR, DSIL, Fonds vert)

Je peux bénéficier
de 30% d'aides
complémentaires du
SIEDS sous réserve
du respect du
maximum de
subvention prévu
par l'article
L1111-10 du CGT

**Je n'ai pas pu
bénéficier d'aides
de l'État**

Je peux bénéficier
du programme de
soutien à
l'investissement
(PSIL) du SIEDS
sous réserve des
critères d'éligibilité
ci-joints

**X Je n'ai pas réalisé un
audit énergétique**

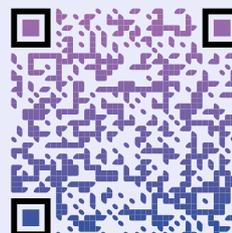
Je réalise un audit
avec le SIEDS

Je peux bénéficier
du Programme
d'Action à Gain
Rapide (PAGR) du
SIEDS

(5 000€/an/membre)

**RETROUVEZ LES AIDES
DU SIEDS SUR NOTRE SITE INTERNET :**

<https://www.sieds.fr/financement-travaux-collectivite/renovation-energetique-batiments-publics/>



Audit Énergétique
des bâtiments publics

Programme de Soutien à
l'Investissement (PSIL)

Programme d'Action
à Gain Rapide (PAGR)



2/ AUTOCONSOMMATION



Je suis une commune ou un EPCI
qui a un projet d'autoconsommation
(individuelle ou collective)




Je peux
bénéficier d'aides
de l'État
(DETR ou DSIL)

Je n'ai pas pu
bénéficier d'aides
de l'État

Je peux bénéficier de
**30% d'aides complémentaires
du SIEDS dans le cadre d'un
programme spécifique du SIEDS**
sous réserve des critères d'éligibilité
(en cours de finalisation)
ET
sous réserve du respect du minimum
de subvention prévu par
l'article L1111-10 du CGT

Je peux bénéficier de
**30% d'aides complémentaires
du SIEDS dans le cadre d'un
programme spécifique du SIEDS**
sous réserve des critères d'éligibilité
(en cours de finalisation)